



# L'EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE DE LA COMMUNE DE PARIS

*Malgré un contexte difficile,  
malgré un temps court,  
malgré les contradictions  
et les incertitudes multiples  
qui la traversent, la démocratie  
communarde est le creuset  
de mesures sociales et économiques  
 inédites en faveur du peuple  
et de la classe ouvrière.*

EXPOSITION CONÇUE PAR L'ASSOCIATION  
DES AMIES ET AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS 1871  
GRAPHISME ALAIN FRAPPIER

 LES AMIES ET AMIS DE LA  
**Commune de Paris** 1871

# GOUVERNER SANS CHEFS

*Chez la plupart des communard·e·s – et c’était bien là l’esprit du peuple parisien depuis 1789 – règne une grande réticence à tout système de domination : l’individu libre, la Commune libre et la République expriment cette aspiration.*



Assemblée au club Saint-Nicolas-des-Champs (détail)

# GOUVERNER PAR LE PEUPLE POUR LE PEUPLE



Cependant, que ce soit avec le comité central de la Garde nationale ou avec l’assemblée communale, la Commune constitue un gouvernement qui n’a cessé de légiférer et d’exiger – parfois durement – que ses décrets soient exécutés et ses décisions obéies. Cette tension s’accroît avec la guerre civile et avec les échecs militaires. Il s’agit dès lors de rechercher les moyens pour articuler les exigences d’un gouvernement et la souveraineté du peuple. Cette recherche, difficile, parfois incertaine, fait de la Commune un laboratoire rare d’une expérience démocratique inédite.

La Commune n’a ni chef, ni président. La présidence des séances est tournante. On veut aussi à tout prix éviter un nouveau 2 décembre 1851, ce jour où le Président réalise un coup d’État aboutissant au Second Empire.

Il en est de même au niveau des arrondissements où il n’y a pas de maire.

La Commune refuse de déléguer l’exécutif aux mains de quelques-uns, elle veut conserver tout le pouvoir au quotidien.

Tout est donc collectif.

Chaque « ministère » est sous la responsabilité d’une commission d’élus de la Commune. Cependant, la nécessité apparaît vite qu’un « délégué » assume la centralisation de l’action. Mais il reste sous le contrôle étroit de la Commune.

« Je veux être libre », caricature de W. Alexis, feuille volante, avril 1871. Thiers et Jules Favre y sont représentés avec un casque allemand.



# LA FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE

## UNE EXPÉRIENCE DÉMOCRATIQUE FONDATRICE

*Après le début du siège par les Prussiens en septembre 1870, la Garde nationale s'ouvre et 250 bataillons sont progressivement formés. 300 000 Parisiens l'intègrent. La Garde nationale devient une milice populaire et républicaine qui s'oppose de plus en plus au Gouvernement dit de Défense nationale. C'est le peuple en armes.*

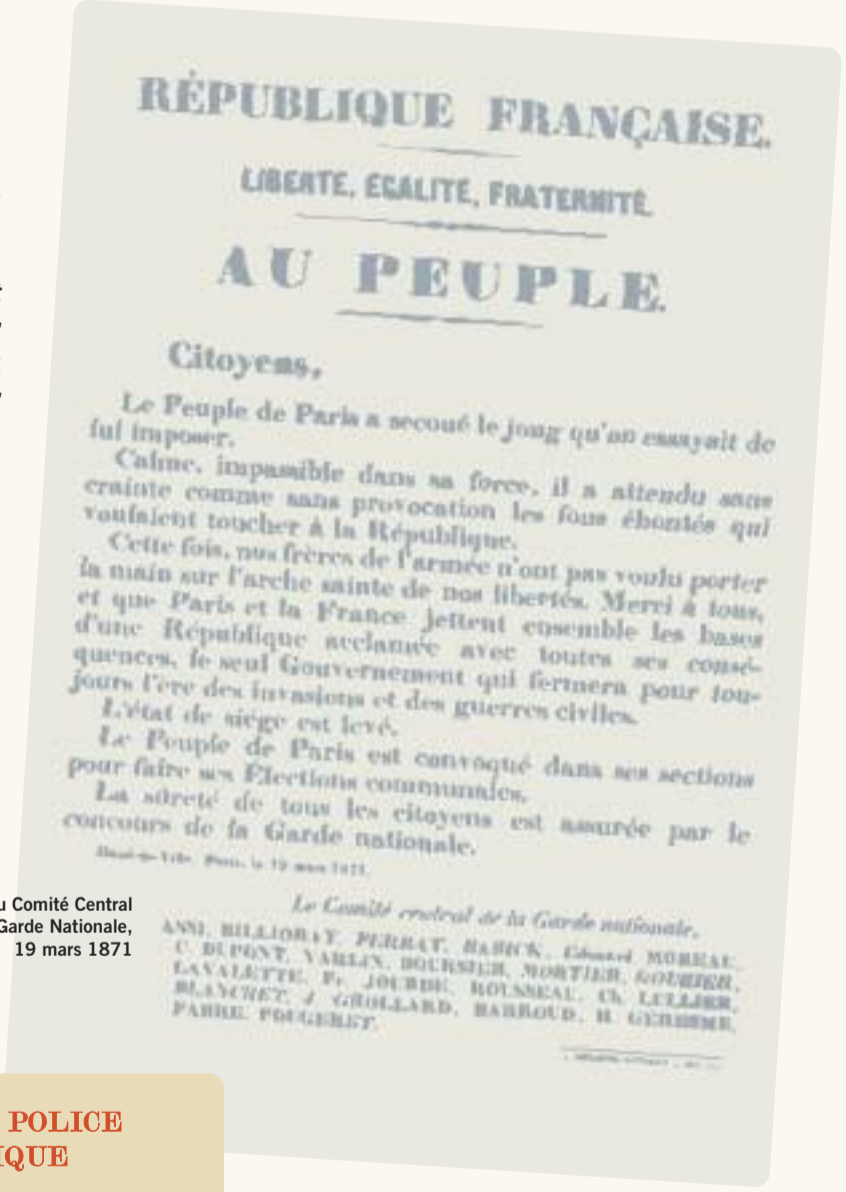
### NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

Le 15 février les délégués des bataillons décident en assemblée générale de créer la Fédération républicaine de la Garde nationale dont les statuts sont votés le 15 mars. 215 bataillons adhèrent à la Fédération et le Comité central de 38 membres est constitué. Les ouvriers y sont majoritaires (27 élus).  
 « La Garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus, toutefois après une enquête préalablement destinée à sauvegarder les droits de la justice... Les délégués, quels qu'ils soient, sont toujours révocables par ceux qui les ont nommés. »

Après le 18 mars, le Comité central de la Garde nationale, qui siège à l'Hôtel de Ville, assure la transition démocratique et organise les élections du 26 mars, se refusant à conserver le pouvoir.



Appel du Comité Central de la Garde Nationale, 19 mars 1871



**CRÉER UNE POLICE DÉMOCRATIQUE**

Une des premières mesures prises par la Commune de Paris est l'interdiction de la présence de l'armée dans Paris. La préfecture de police étant dissoute, c'est la Garde nationale qui assure seule la paix civile dans Paris sous le contrôle des commissions de la Sûreté et de la Justice.

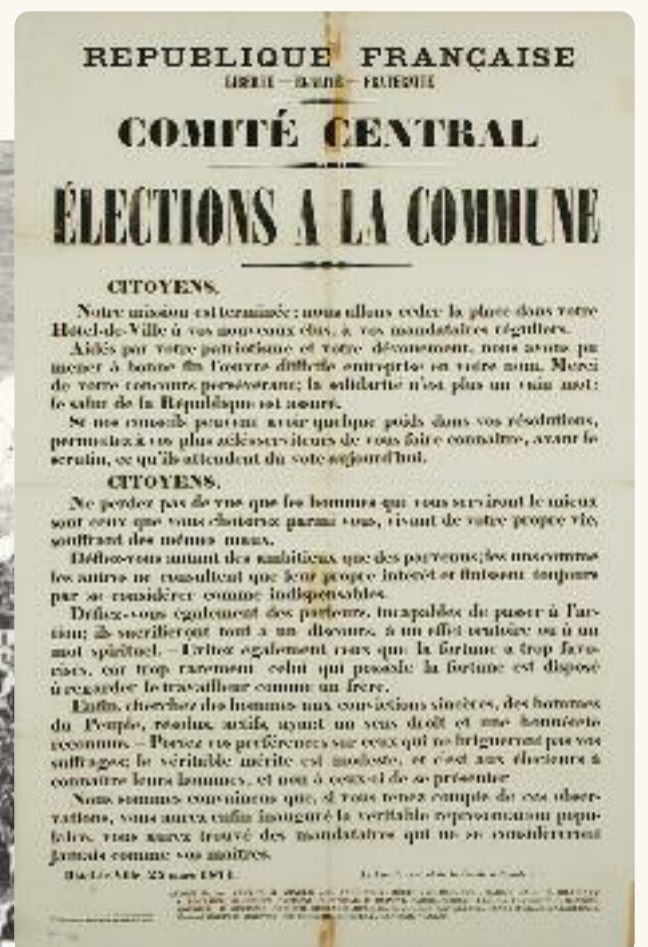
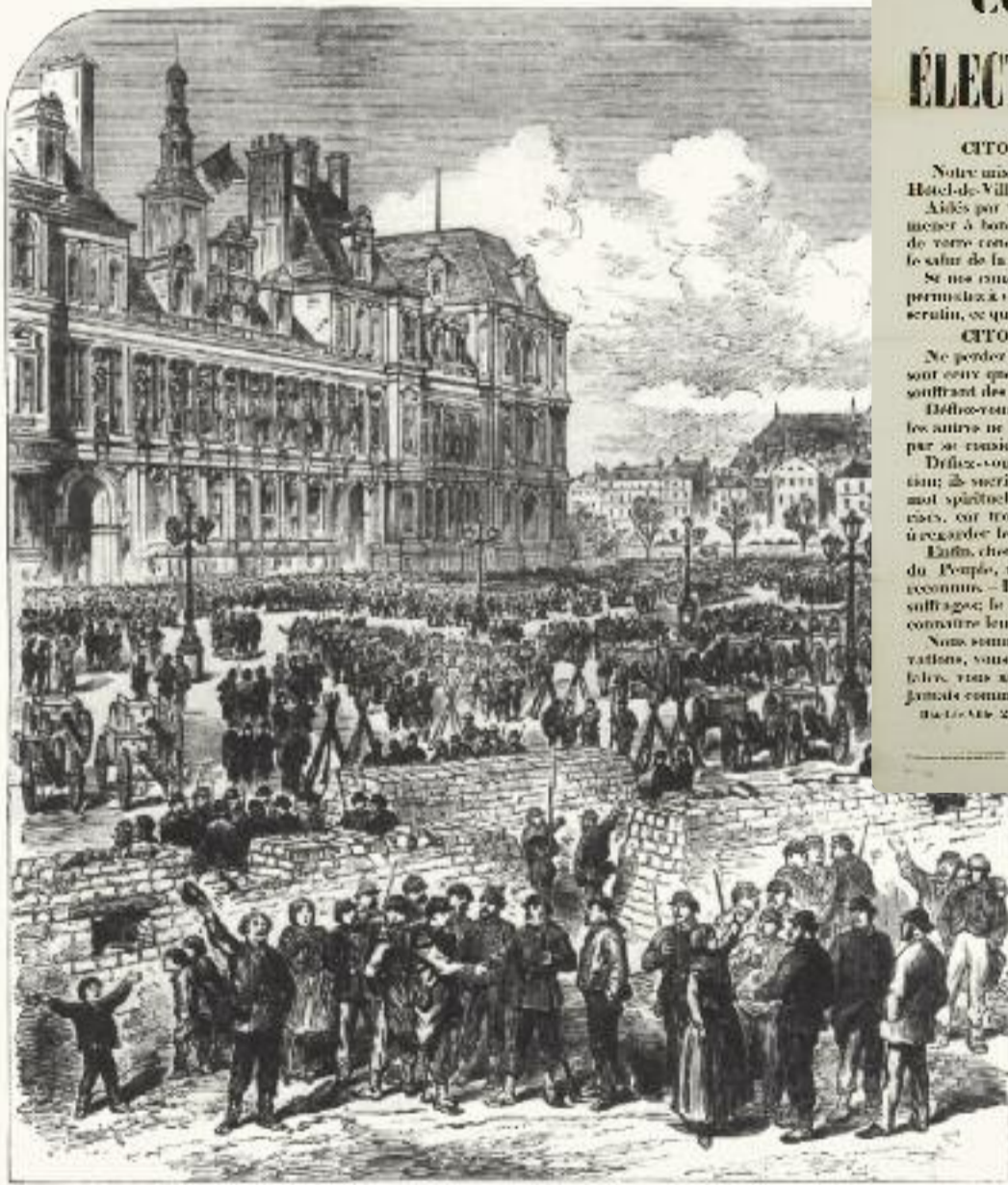


La garde nationale en 1870 et 1871

Abolition de la conscription, décision du 29 mars 1871

# LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE NE PEUT JAMAIS S'ABDIQUER.

*Bien que limitée dans le temps par le contexte de guerre civile – 72 jours seulement d'existence – l'expérience communale inaugure une République démocratique et sociale fondée sur un projet d'envergure nationale.*



*Élections à la Commune  
25 mars 1871, par le comité  
central de la Garde nationale*

Place  
de l'Hôtel  
de Ville

Dans l'esprit de la Commune, dans une vraie démocratie, le peuple ne peut abdiquer son pouvoir. La Commune tente alors de mettre en place une forme de gouvernement où s'associent la démocratie représentative par les élections et la démocratie directe par le contrôle des élus et une implication du peuple dans la construction des décisions de la Commune.

## **LA COMMUNE – UNE ASSEMBLÉE ÉLUE**

Le Comité central de la Garde nationale organise l'élection d'une assemblée communale le 26 mars 1871. Il assure une large liberté de la presse et des réunions. La participation est notable puisque 230 000 citoyens votent (environ 50% de l'électorat). Les partisans de la Commune l'emportent largement et celle-ci s'installe appuyée par la légitimité de l'élection.

## **LA COMMUNE – UNE ASSEMBLÉE POPULAIRE**

Qui sont les nouveaux représentants de Paris ? Le groupe le plus nombreux (une trentaine) vient du monde ouvrier. À ceux-ci s'ajoutent de petits boutiquiers, une quinzaine d'employés et vingt-cinq travailleurs intellectuels, journalistes, professeurs, artistes, médecins, avocats, ingénieurs. Ils sont à la fois proches et représentatifs de ceux qui les ont élus, le peuple de Paris.

## **LA COMMUNE – UNE ASSEMBLÉE SOUS LE CONTRÔLE DU PEUPLE**

Il ne s'agit pas de donner un mandat aveugle aux élus. Les élus ont un mandat impératif et doivent venir s'expliquer sur leurs actions. Les élus sont révocables car comptables et responsables devant le peuple.

*Dans les difficiles conditions créées par la guerre civile, la Commune tente de mettre en place une démocratie vivante où toutes et tous sont impliqué·e·s.*

# UNE DÉMOCRATIE VIVANTE

Les citoyen-ne-s participent à la démocratie directe au travers de la multiplication des propositions et adresses envoyées aux différentes commissions de la Commune par les individus, les clubs, les sections de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs), les syndicats et les assemblées locales.

Des obstacles se dressent devant ce mouvement vers une démocratie inédite. La Commune interdit les journaux qu'elle considère dangereux pendant la guerre civile. La mobilisation citoyenne est inégale, et il apparaît vite difficile de réunir à un rythme intense les citoyen-ne-s. Prendre en compte les innombrables, et souvent opposées, propositions de la base est aussi un exercice difficile. Pour un membre de la Commune, voter contre ses idées pour suivre l'opinion d'une assemblée populaire n'est pas simple.

## UNE RICHE VIE SYNDICALE ET ASSOCIATIVE

La Commune favorise le développement des chambres syndicales ouvrières, des associations ouvrières de production. De nombreuses associations politiques, sociales, culturelles apparaissent. Les sourd-e-s-muet-te-s n'hésitent pas à affirmer leurs revendications dans cette floraison ! C'est une association d'enseignant-e-s qui demande à la Commune que l'école devienne laïque et gratuite.

## LE PEUPLE ASSEMBLÉ

C'est par milliers que citoyennes et citoyens se réunissent dans les clubs et assemblées populaires. On en compte plus de 40 dans Paris. Dans ces réunions animées, le peuple associe éducation et action. On y parle, on y propose, on s'y organise...

Les questions abordées sont diverses : on y traite aussi bien d'un propriétaire qui veut faire indûment payer son loyer, d'améliorer l'administration de l'arrondissement que des grandes questions politiques sur lesquelles on se prononce.

## LES FEMMES ET LES ÉTRANGER.E.S

Si la Commune ne donne pas le droit de vote aux femmes et aux étrangers, elle valide l'élection d'un étranger, Léo Frankel, un ouvrier hongrois dans ses rangs, elle donne aux femmes une place importante dans l'administration municipale des arrondissements. Par ailleurs la démocratie directe communarde favorise leur engagement. L'Union des femmes créée pendant la Commune est à l'origine du décret de la Commune de réquisition des ateliers abandonnés, pour donner du travail aux chômeuses et aux chômeurs.



Elisabeth Dmitrieff

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS  
Comité central de l'Union des Femmes.  
ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUVERROIS

ÉMANCIPATION COMPLÈTE  
ENTRÉE LIBRE.

## APPEL AUX OUVRIÈRES

Le Comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, chargé par la Commission de Travail et d'Echange de la Commune, de l'organisation du travail des femmes à Paris, de la constitution des chambres syndicales et fédérales des travailleuses unies,

Vu l'identité des chambres syndicales et fédérales des travailleurs, du groupement des ouvrières en sections de métier formant des associations productives libres, fédérées entre elles,

En conséquence, invite toutes les ouvrières à se réunir, aujourd'hui mercredi 17 mai, à la Bourse, à 7 heures du soir, afin de nommer des déléguées de chaque corporation pour constituer les chambres syndicales qui, à leur tour, enverront chacune deux déléguées pour la formation de la chambre fédérale des travailleuses.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Comité de l'Union des femmes, institué et fonctionnant dans tous les arrondissements.

Siège du Comité central de l'Union : rue du Faubourg-Saint-Martin, à la Mairie du X<sup>e</sup> arrondissement.

Vu et approuvé :  
Le Délégué au département du Travail et de l'Echange,  
Léo FRANKEL.

La Commission exécutive du Comité central.  
NATHALIE LE MÉL.  
ALINE JACQUER.  
LELOUP.  
BEAUME L'ÉFÈVRE.  
COLLIN.  
JARRY.  
ÉLISABETH DMITRIEFF.



Séance du club des femmes à Saint-Germain l'Auxerrois, dessin de M. Lix, Le Monde illustré, 20 mai 1871

*Les communard.e.s veulent que l'assemblée communale exerce le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. La Commune doit cependant se doter d'un appareil gouvernemental.*

# LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNE

Les ministères sont occupés et dirigés par des élus, la Commune continue la publication du *Journal Officiel de la République française*. Mais ce gouvernement d'assemblée doit suivre le processus révolutionnaire et agit sous le contrôle et la pression du peuple. Les mairies d'arrondissement gardent une forte autonomie. Ce sont elles qui fixent bien souvent le rythme de l'application des mesures de la Commune. On le voit clairement dans la progression inégale de la laïcisation des écoles publiques. La Commune prend en mains les grands services publics. Elle y nomme des délégués souvent d'origine ouvrière.

## LES COMMISSIONS

La Commune s'organise le 29 mars en dix commissions. Chaque élu doit participer à une commission :

- la commission exécutive ;
- la commission de l'Enseignement ;
- la commission des Finances ;
- la commission de la Justice ;
- la commission militaire ;
- la commission des Relations extérieures ;
- la commission des Services publics ;
- la commission des Subsistances ;
- la commission de la Sécurité générale ;
- la commission du Travail, de l'Industrie et de l'Échange.

## LES COMMISSIONS EXÉCUTIVES

La Commune a beaucoup fluctué dans son organisation. Des formes de commissions exécutives successives ont eu lieu. L'une d'elles, du 20 au 30 avril, a beaucoup ressemblé à un conseil des ministres en rassemblant les délégués des neuf autres commissions.

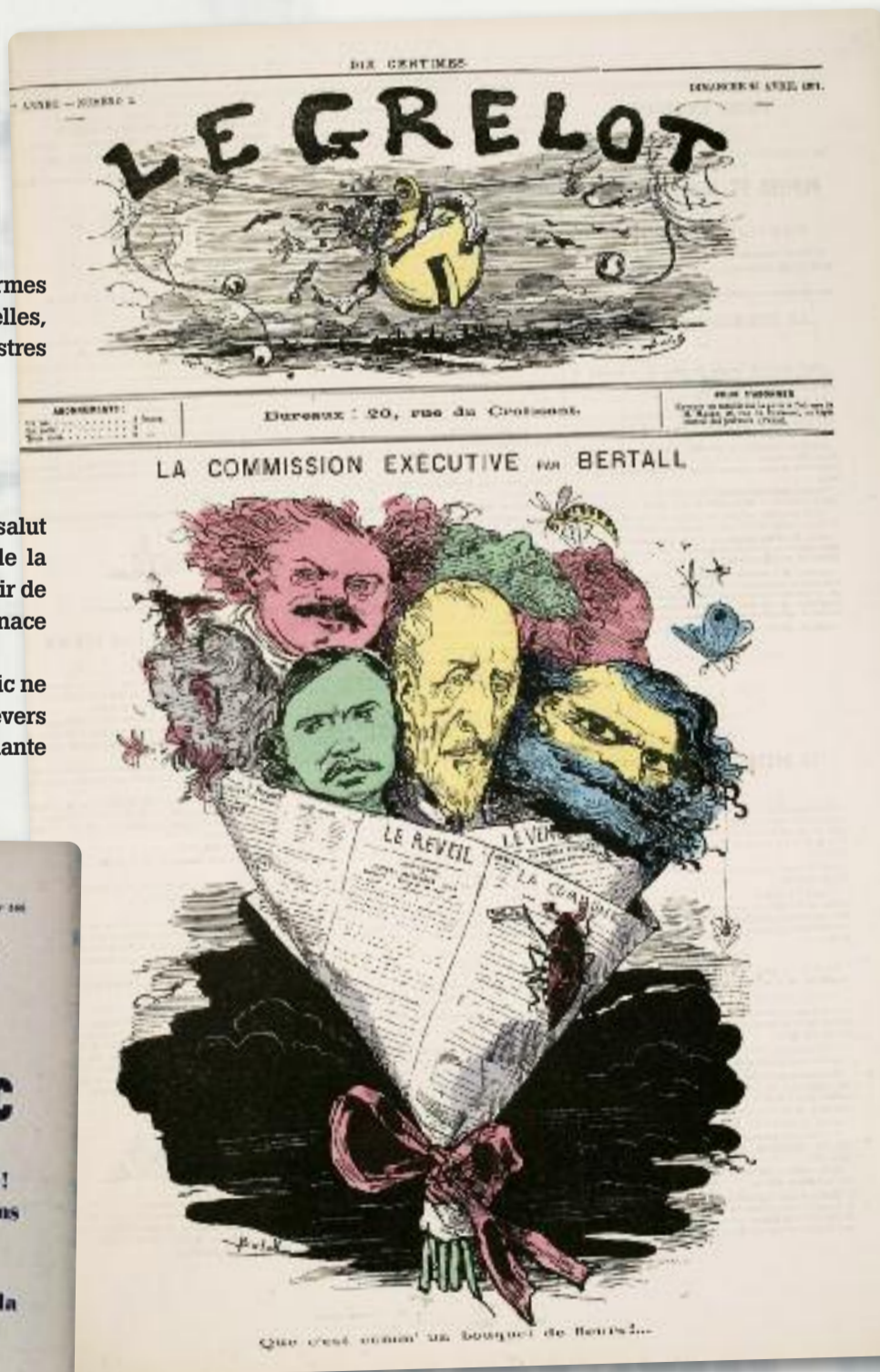
## LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Le 1<sup>er</sup> mai, la majorité de la Commune installe un comité de salut public composé de cinq membres. Elle veut, à l'exemple de la Grande Révolution, centraliser et renforcer l'autorité du pouvoir de la Commune. Une minorité s'y oppose, s'inquiétant d'une menace sur les libertés ou d'une possible terreur.

Cette division affaiblit la Commune. Et le Comité de Salut public ne s'avère guère plus efficace que ses prédécesseurs. Puis les revers militaires s'aggravent jusqu'à l'avènement de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871).



Intérieur de la Commune  
- Membres de la Commune  
et Officier supérieur,  
photomontage, sd



La Commission exécutive, dessin de Bertall  
paru dans *Le Grelot*, 23 avril 1871



*Pour les communard.e.s, la démocratie ne saurait se limiter aux citoyen.ne.s, à la Cité. Elle doit aussi s'exercer dans le travail. Les travailleuses et les travailleurs doivent participer pleinement à la gestion des services publics et des ateliers.*

# LA DÉMOCRATIE AU TRAVAIL

## LES ACTEURS :

### L'INTERNATIONALE, LES CHAMBRES SYNDICALES ET LA COMMISSION DU TRAVAIL DE LA COMMUNE

La Chambre fédérale des sociétés ouvrières, membre de l'Association Internationale des Travailleurs et animée par Eugène Varlin, entend préparer « l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes ». Parmi les chambres syndicales ouvrières qui s'activent pour améliorer le sort des travailleurs, le syndicat des ouvriers boulangers mène avec succès une campagne afin d'interdire le travail de nuit dans les boulangeries.

En lien étroit avec les syndicats qui bénéficient d'une large liberté d'action, la commission du Travail, de l'Industrie et des Échanges prend ainsi des mesures sociales significatives : restitution gratuite des outils de travail déposés au Mont-de-Piété / interdiction des amendes et retenues sur les salaires / maximum des traitements des fonctionnaires et salaire minimum pour les ouvriers des marchés publics / égalité des salaires entre hommes et femmes dans l'éducation...

“ Nous ne devons pas oublier que la Révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune. »

12 mai



Léo Frankel, délégué au Travail de la Commune

## DANS LES SERVICES PUBLICS

La Commune favorise la participation des travailleuses et travailleurs à la gestion :

- Les ateliers d'armement du Louvre généralisent, dans leur règlement du 3 mai 1871, « l'élection dans les ateliers », jusqu'au directeur de l'atelier.
- La Poste, dirigée par le communard Albert Theisz, rétablit le service postal à Paris et institue un Conseil consultatif des employé-e-s.
- À l'Imprimerie nationale, le nouveau directeur, le typographe Louis Debock, fait « nommer les chefs d'ateliers par les ouvriers ».

## DANS L'INDUSTRIE

Tout en restant réticente dans sa majorité à toute socialisation brutale, la Commune encourage le développement des associations ouvrières de production ou de formes d'économie sociale.

C'est ainsi le sens du décret du 16 avril qui, visant à combattre le chômage, ordonne le recensement et la réquisition des ateliers abandonnés par les patrons fuyards (les francs-fileurs) afin d'y installer des ateliers coopératifs. Le décret suivait le modèle des ateliers initiés par l'Union des femmes. La Commune donne aussi la priorité, pour ses marchés, aux associations ouvrières.



Fabrication de mitrailleuses et canons – ateliers Flaud », dessin de Rychebush, Le Monde illustré, 4 février 1871



Celui qui possède – celui qui n'a rien  
feuille volante, dessin d'Alphonse Lévy,  
signée Saïd, 1871

# LES CONDITIONS D'UNE DÉMOCRATIE CITOYENNE

*La Commune veut réunir plusieurs conditions pour bâtir la « République démocratique et sociale » tant espérée : les libertés fondamentales (conscience, presse, réunion, association...) ; une éducation élargie au plus grand nombre ; une vie culturelle accessible à toutes et tous.*

## LA LIBERTÉ DE LA PRESSE SOUS LA COMMUNE

Au lendemain de l'insurrection du 18 mars, la liberté de la presse est rétablie par le Comité central de la Garde nationale. Plus de 70 nouveaux titres de journaux paraissent. Cependant, le respect du pluralisme de la presse est remis en cause par la Commune, consciente de l'existence à Paris de journaux hostiles « qui prêchent ouvertement la guerre civile » (*Journal officiel* du 18 avril 1871). Les journaux anti-communards seront progressivement supprimés (*Le Figaro, le Soir, le Temps, l'Écho de Paris...*).

La liberté de culte, que la Commune entend respecter, est rendue parfois difficile par les réunions populaires tenues dans les églises.

## LA RÉVOLUTION PAR L'ÉCOLE

« Favorable à une réforme radicale de l'éducation », la commission de l'Enseignement, animée par Édouard Vaillant, construit un projet scolaire autour de deux idées forces : laïcité (une école sans Dieu qui permet la liberté de conscience et affirme la raison) et gratuité (une école pour tous, obligatoire).

Les chantiers sont nombreux : organisation d'un enseignement professionnel (ouverture d'une première école professionnelle, rue

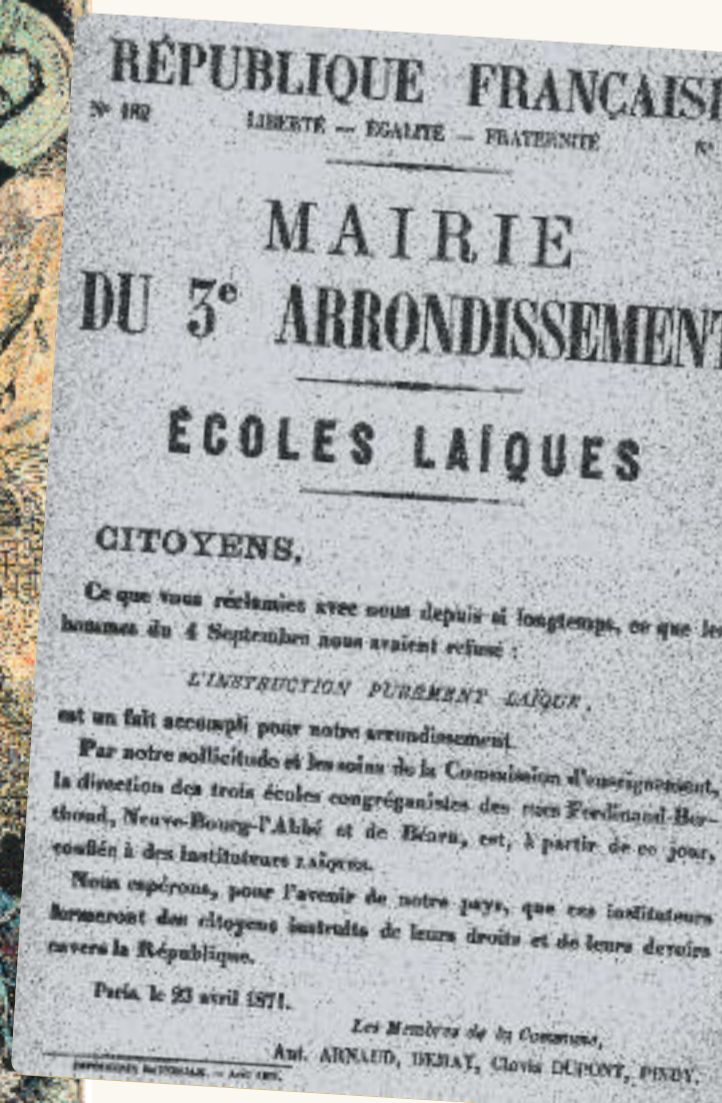
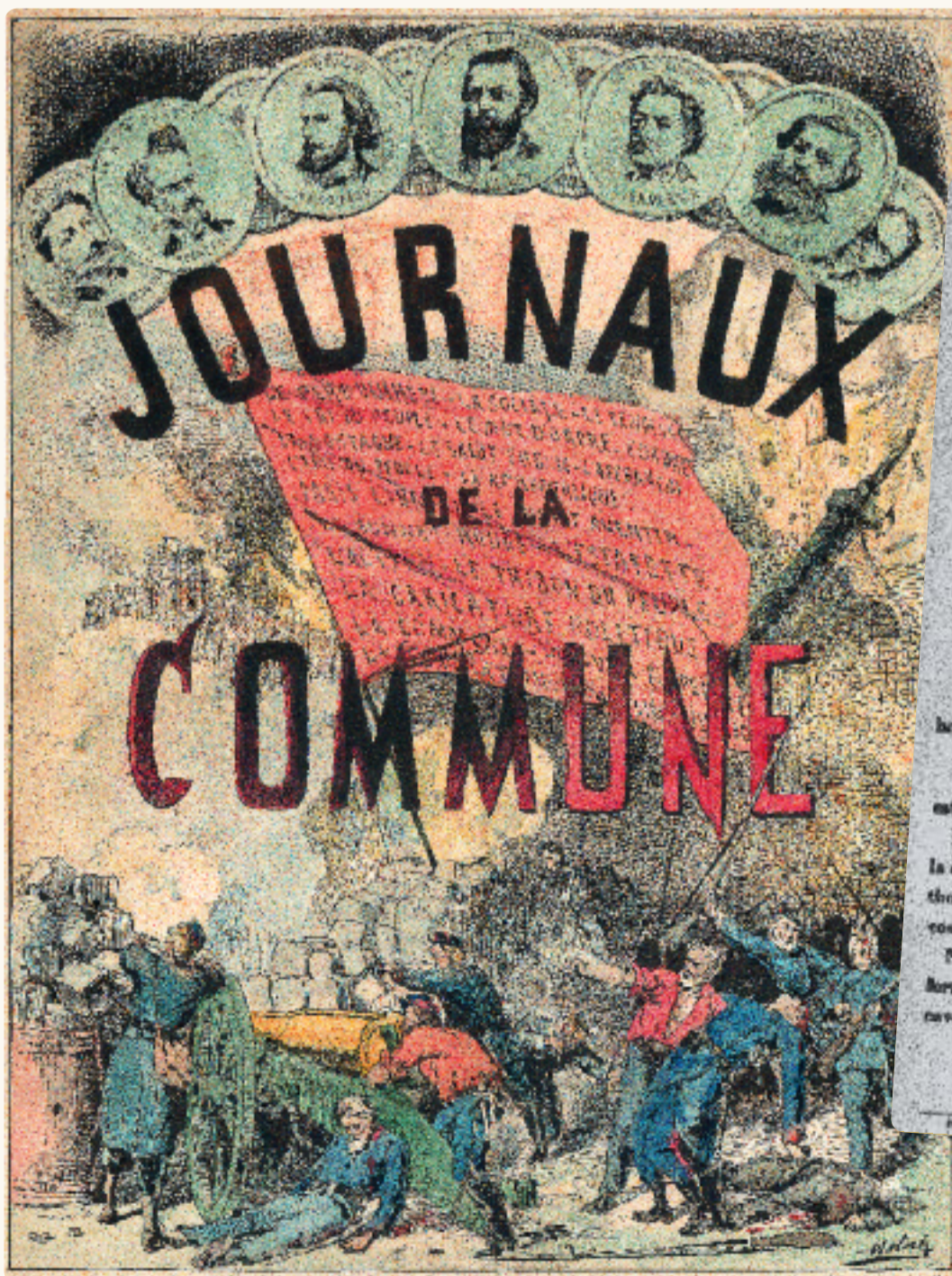
Lhomond) ; égalité des filles devant l'instruction (ouverture d'une école professionnelle d'art industriel pour jeunes filles, rue Dupuytren) ; projet novateur de crèches pour la petite enfance (« l'éducation commence le jour de la naissance », *Journal officiel* des 15 et 17 mai 1871).

## DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE, LIBERTÉ DE L'ART

« La pensée humaine traduite par la production des artistes concourt puissamment à la révolution sociale »

Déclaration de la Fédération des artistes (14 avril 1871)

Convaincue du rôle mobilisateur de la culture, la Commune encourage la vie artistique à Paris (concerts au profit des veuves et orphelin-e-s, réouverture au public des musées, des bibliothèques, des théâtres...). Sous l'impulsion de Gustave Courbet, les artistes parisiens, y compris les artistes industriels, se forment, par élection, en fédération le 14 avril. Rejetant la tutelle de l'État et l'académisme, la Fédération des artistes se veut une organisation-culturelle démocratique qui entend porter « le luxe communal » partout en France.



Les journaux de la Commune  
dessin de Moloch, sd



# LES LUTTES ET LES ESPOIRS DES PEUPLES DU MONDE ENTIER

*Chaque fois qu'un groupe ou un peuple se dresse contre l'injustice ou l'oppression, la Commune est de retour.*



La réunion de commémoration annuelle près du mur des fédérés au cimetière du Père Lachaise, Ilya Répine, 1883



Les femmes kurdes de Syrie, au Rojava, cherchent une forme d'organisation démocratique dans l'exemple de la Commune de Paris.



La Commune d'Oakland (Californie, 2011)



En avril 2016, le mouvement Nuit Debout envahit la place de la République à Paris et la rebaptise « Place de la Commune ».

On retrouve sa référence en Russie (1905 et 1917), à Shanghai (1927 et 1967), à Barcelone (1936). Un bataillon « Commune de Paris » se bat pour la République en Espagne. Bien plus tard encore, des étudiant-e-s révolté-e-s se constituent en Commune, en Corée à Gwangju (1980), au Mexique à Oaxaca (2006), en Californie à Oakland (2011). En mars 2016, les combattant-e-s kurdes de Syrie ont installé leur « Commune du Rojava ». Le mouvement ouvrier continue de se référer inlassablement à la Commune. Mais il n'est plus seul. Zadistes de Notre-Dame-des-Landes (2014-2018), étudiant.e.s de Tolbiac (2018), Gilets jaunes (2018-2019) évoquent la Commune et ses valeurs. La République démocratique et sociale vit toujours, puisque la Commune n'est pas morte.



La Commune d'Oaxaca, Mexique (2006)



Un bateau « Louise Michel » pour l'aide aux réfugié.e.s perdu.e.s en Méditerranée.



Couverture de la revue Regards en mai 1936



Devant le Mur, aujourd'hui



La montée au Mur, au temps du Front populaire



Jean Jaurès (au centre) et Edouard Vaillant (à sa gauche) devant le Mur en 1913.



Manifestation des zadistes à Versailles, 28 novembre 2015.



La faculté de Tolbiac devient « Commune libre de Tolbiac », Avril 2018



Un Gilet jaune fidèle à la Commune



Les Amis de la Commune en 1965